

● Initiation à la traction animale moderne



La traction animale est une réponse innovante et pertinente aux difficultés technico-environnementales de certaines activités agricoles. Mais elle a aussi ses contraintes et correspond à un projet de vie dont il faut avoir conscience avant de s'engager.

Basée sur des travaux pratiques, cette formation est réalisée en partenariat avec PROMMATA (Promotion de l'Agriculture Moderne en traction Animale).

Objectifs

- Découvrir les avantages et les contraintes de la traction animale moderne et acquérir les clés pour l'évaluation de son projet.
- Apprendre sur les spécificités de l'animal de traction et s'initier au travail avec un tel animal.
- Découvrir le matériel agricole à traction animale et s'initier à son utilisation.

Programme

- **Les bases** de la mise en place de la traction animale dans une exploitation.
- **L'animal de traction, son quotidien.**
 - Quels animaux ? Pour quels types de travail ? Pour quels types d'exploitation ?
 - Aspects économiques, mutualisations, prestations de service.
 - L'intérêt et la spécificité de la traction animale pour le travail du sol par rapport aux moteurs.
- **Ateliers :**
 - ▷ s'initier au harnachement de l'animal et à ses réglages,
 - ▷ réaliser un travail du sol, découvrir le ménage.
- **Bilan des techniques** présentées en lien avec les projets des participants.

Vous avez déjà suivi une initiation et cherchez un perfectionnement ? D'autres formations s'organisent en région, contactez-nous !

Durée 2 jours

DATES 13 & 14 Nov. 2018

Lieu Domaine de Cassagnole, Assas (34)

Intervenant

Jo Balade, PROMMATA
Johan Crance, maraîcher en traction animale asine

Inscrivez-vous : voir page 14

Contact : Stéphanie HOSFORD -
06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

Procédure pour l'inscription - Formations FD CIVAM 30



Fédération Départementale des CIVAM du Gard
216 Chemin de Campagne
30250 SOMMIÈRES
tél.04.66.77.10.83.

formation@civamgard.fr

www.civamgard.fr

Organisme de formation déclaré en Préfecture

**Inscription
obligatoire**

À l'aide du [bulletin d'inscription en ligne](#)
Retrouvez toutes nos conditions générales
en [cliquant ici](#)

Rappel plafond VIVEA

En 2018, chaque contributeur VIVEA dispose d'un
crédit de 2000 € de prise en charge pour se former.
**Pour cette formation un montant de 280 € sera
décompté de votre plafond.**